

🔴 Appliquer la réforme de TVA du e-commerce

Les impacts du nouveau régime de TVA sur les activités de ventes à distance : ventes retail, marketplace, dropshipping...

Code
3165

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1241 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- A DISTANCE :
3 Juil. 2024
- A DISTANCE :
5 nov. 2024

🔗 [Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Opérateurs du e-commerce (vendeurs, plateformes / marketplaces, dropshippers...) - Leurs conseils (avocats, experts-comptables)

PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis technique en matière de TVA, connaissance du e-commerce

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Approche pragmatique par des intervenants spécialistes du secteur d'activité

Tableau de synthèse du régime TVA et des obligations déclaratives et/ou formelles selon les opérations réalisées par le vendeur

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences

Objectifs pédagogiques

- Appliquer le nouveau traitement TVA à ses opérations de ventes en ligne à destination des particuliers
- Vérifier la correcte adaptation de ses systèmes d'information aux nouvelles règles de TVA applicables depuis le 1er juillet 2021
- Satisfaire les nouvelles obligations déclaratives et opérer les bons choix en cas d'obligation d'identification dans un Etat membre

Programme de la formation

Définir l'étendue des nouvelles responsabilités des plateformes de e-commerce

- La création d'une fiction fiscale d'achat-revente rendant dans certains cas la plateforme redevable de la TVA
- La particularité française
- Les conséquences en matière de TVA pour les plateformes

Analyser précisément les opérations pour déterminer le régime de TVA applicable

- La détermination du flux physique
- La nature de l'intervention d'une plateforme

Examiner et appliquer le régime des ventes dans l'UE : ventes à distance intra-communautaires (VADI)

- Le régime TVA
- Le guichet unique / OSS (déclaration et paiement de la TVA)
- L'intervention d'une plateforme facilitant la vente : impact sur le régime TVA

Mettre en œuvre le régime de TVA applicable aux ventes en provenance de pays hors UE : ventes à distance de biens importés (VADBI)

- La nouvelle déclaration H7 (biens d'une valeur inférieure à 150 euros)
- Le régime TVA
- Le guichet unique importation / IOSS (déclaration et paiement de la TVA)
- Le régime spécial dédouanement (biens d'une valeur inférieure à 150 euros)
- L'intervention d'une plateforme facilitant la vente : impact sur le régime TVA
- La plateforme redevable de la TVA à l'importation : la particularité française

Intégrer d'autres points d'attention

- Les obligations déclaratives des plateformes
- La responsabilité solidaire des plateformes

Parmi nos formateurs

sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation



Marie-Odile Duparc

Avocat Counsel, CMS Francis Lefebvre Avocats
Titulaire d'un DESS de Droit des affaires et fiscalité (Université de Paris II- Panthéon-Assas) Marie-Odile DUPARC intervient en matière de TVA, d'autres taxes indirectes et de taxe sur les salaires dans tous les secteurs d'activités, avec une dominante industrielle et commerciale. Chargée d'enseignement au Master 2 Juriste Fiscaliste de Paris V, ainsi qu'à l'Université de Dijon. Elle est Co-auteur de « L'autoliquidation de la TVA » (Editions Francis Lefebvre - 2006 et 2015), elle rédige également de nombreux articles.



Amélie Retureau

Avocat Associée, CMS Francis Lefebvre Avocats
Avocat en droit fiscal, Amélie Retureau débute sa carrière chez CMS Francis Lefebvre Avocats dès l'obtention de son CAPA en 2003. Depuis janvier 2021, elle est désormais associée au sein du cabinet.
A ce titre, elle conseille et assiste les entreprises dans le suivi et gestion de contrôles fiscaux et de contentieux en matière de TVA.

